

OBJECTIF(S)

- Maîtriser les règles d'urbanisme pour effectuer des évaluations pertinentes et professionnelles, facilitant la prise de mandats exclusifs ou la facturation de son estimation

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Formation destinée à tout professionnel amené à évaluer des biens immobiliers.

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Expert immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

Présentation des objectifs de la formation.

I - QUIZ : QUESTIONS SUR LES CONNAISSANCES ACTUELLES DES RÈGLES D'URBANISME

II - POS – PLU :

- Les nouvelles lois, leur impact pour l'évaluation d'un bien
- La transformation des POS en PLU ; dans quels délais ?
- La suppression du COS : dans quels cas ?
- La suppression de la surface minimale des terrains : dans quelles zones ?
- La suppression du contrôle des divisions de terrains bâties : quel impact sur l'évaluation ?
- L'arrêt du maintien des règles de lotissement au-delà de 10 ans : toutes les règles disparaissent-elles ?

III - LOTISSEMENT :

- Articles L 442-9, L 442-10 et L 442-11 du Code de l'Urbanisme : comment les interpréter
- Les impacts sur le règlement ou le cahier des charges du lotissement.

IV - LES DIVERSES ÉTAPES POUR UNE ÉVALUATION EFFICACE

- Les services et documents à consulter, les pièges à éviter, les divers coûts à intégrer dans l'évaluation finale.

V - LA VALEUR DES BIENS SELON LA SITUATION RENCONTRÉE

- Etudes de cas.

VI - L'INTÉRÊT COMMERCIAL DE MAÎTRISER TOUTES CES ÉTAPES :

- Assumer son devoir de conseils
- Dans quels cas facturer son évaluation ?
- Les arguments pour obtenir un mandat exclusif et valoriser ses honoraires



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap